

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date du Conseil Municipal
3 avril 2023
Date de convocation
28 mars 2023

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents : M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, M. D. MOURGUES, Mme M.A. GUEDES, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, Mme A. DANET, M. G. DERVAL, M. B. GUEGAN, Mme A. DURAND, Mme L. FOUCHER, M. P. HASPOT, M. R. MORIN, M. M. BERASALUZE, Mme C. ODIAU-MATHIEU

Pouvoirs ont été donnés :

M. D. NEUHAARD	à	M. G. DERVAL
Mme L. HEGWEIN	à	Mme L. DOMET-GRATTIERI
Mme F. PAYEN	à	M. D. AMISSE
Mme L. THILL	à	Mme M.A. GUEDES
M. T. CHEVALIER	à	Mme L. LE COADOU
Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF	à	M. R. MORIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Monsieur Hubert FAIVRE-PIERRET, Directeur Général des Services, a été nommé auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

54.04.2023

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT (AMENDES DE POLICE) : RUE DE LA BRIÈRE / RUE DE LA BARBOTTE

Les rues de la Brière et de la Barbotte sont des rues structurelles de la Commune qui relient le centre-bourg aux équipements sportifs et de loisirs ainsi qu'à la Brière. Elles constituent également une voie de desserte importante de l'école Notre Dame. Leur aménagement devenait indispensable notamment afin de prendre en compte les mobilités douces. L'objectif est donc de sécuriser la circulation en assurant une mixité douce et apaisée de tous les usagers (piétons, vélo et véhicules) en minimisant l'espace dédié à la voiture.

En 2022 ont été réalisés les travaux de la Rue de la Barbotte pour un montant de 97 753,50 € HT, travaux réceptionnés le 22 septembre 2022. Le produit des amendes de police pour ces travaux a été encaissé en 2022 pour un montant de 19 375 €.

En 2023, les travaux d'aménagement de la rue de la Brière s'élèveront à 706 701,67 € HT (848 042 € TTC).

Les travaux d'aménagement prévus comprennent (sur environ 530 mètres) :

- La création de trottoirs
- La création d'espaces verts
- La création de pistes cyclables
- La création de plateaux surélevés aux différentes intersections

Ces travaux sont éligibles à la répartition du produit des amendes de police 2022, dans la mesure où ils concourent à l'amélioration des conditions générales de circulation et de sécurité routière.

Le plan de financement serait le suivant :

Recettes HT		
Département Amendes de police	10%	70 670,16 €
Autofinancement	90%	636 031,51 €
Total		706 701,67 €

➤ Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, développement économique et marchés publics du 27 mars 2023.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout contrat, acte, pièce et avenant y afférents.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Mathieu COËNT**



**La Secrétaire de Séance,
Laurence DOMET-GRATTIERI**



Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **07 AVR. 2023**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **07 AVR. 2023**